

## COMPTE RENDU

### Balade urbaine Quartier Alsace-Pereire

Mercredi 16 mai 2025 à 15h30

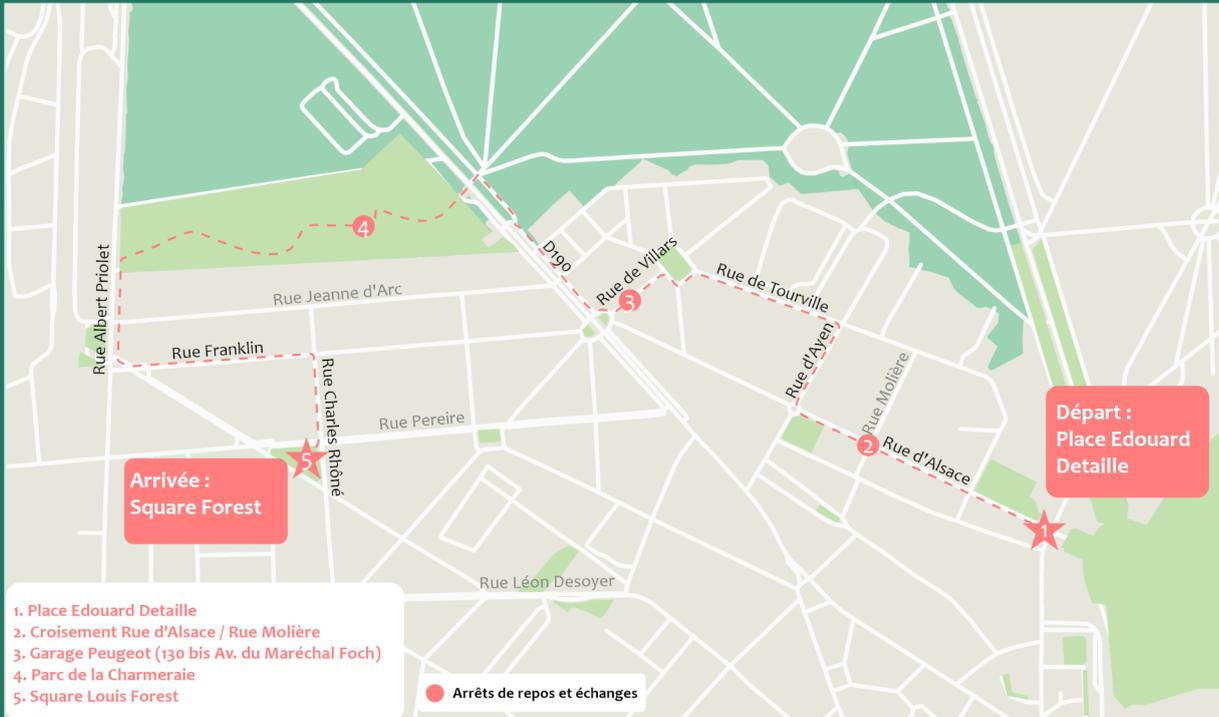
### Elus présents

**Priscille Peugnet**, Maire-adjointe chargée du Tourisme, de la Vie associative et de la Citoyenneté  
**Karine Peyresaubes**, Conseillère municipale déléguée à la Petite enfance et au Soutien à la parentalité

### Services présents

**Pascal Renard**, Directeur de l'Espace Public  
**Jennifer Wu-Leloup**, Chargée de mission cabinet du maire  
**Aude Ormières**, Stagiaire à la Participation citoyenne

### Itinéraire



**Balade Urbaine**  
**Alsace-Pereire**  
**Vendredi 16 mai 2025**

SAINT GERMAIN EN LAYE

1. Place Edouard Detaille  
2. Croisement Rue d'Alsace / Rue Molière  
3. Garage Peugeot (130 bis Av. du Maréchal Foch)  
4. Parc de la Charmeriaie  
5. Square Louis Forest

● Arrêts de repos et échanges

Départ : Place Edouard Detaille

Arrivée : Square Forest

## Echanges avec les riverains

### **Place Edouard Detaille : impossibilité de faire le tour du “rond-point” lorsqu’une voiture sort des places de stationnement**

La place a été refaite dans un objectif de fluidifier la circulation et de végétaliser l’espace. Ce sujet a été identifié avec un bureau d’études, mais il fallait conserver des places de parking et respecter les contraintes émises par l’Architecte des Bâtiments de France (ABF). Aujourd’hui, on ne peut pas s’engager dans un dispositif où l’on pourrait franchir les triangles en pierre car cela serait contraire au Code de la route.

### **Les bornes de recharges électriques devraient être sur la chaussée, car sur les trottoirs l’espace devient très étroit.**

La règle en matière d’accessibilité est qu’il faut une largeur d’1m40. Nous allons reprendre la mesure, mais la préconisation, voire l’obligation du syndicat, est la mise en place des bornes sur le trottoir.

### **Pistes cyclables : il faudrait plus de marquage au sol**

Il y a une information en entrée de piste, mais c’est un véritable sujet de coût de marquer la piste dans sa totalité.

### **Compostage collectif : devrait être mis en place dans ce quartier car certaines résidences ne peuvent pas en avoir, faute de place.**

Les déchets, dont le compost, relèvent de la compétence de la communauté d’agglomération (CASGBS). Nous allons, en lien avec elle, les déployer progressivement, mais il faut que l’espace public se prête à accueillir de telles structures, comme c’est le cas pour la rue Léon Désoyer ou vers le centre administratif.

### **Déchets verts : les sacs à déchets verts devraient être gratuits**

Ils étaient gratuits, mais beaucoup de personnes n’ont pas de jardin donc c’est une question d’équité.

### **Rue Catinat : derrière le garage Peugeot, la chaussée sert pour le stationnement des voitures de réparation, qui restent très longtemps garées.**

Le garage va bientôt déménager, ce problème n’en sera plus un dans quelques temps.

### **Rue de Tourville : quelle est la nature des travaux du bâtiment vers la crèche/relais Petite enfance ?**

Nous avons un permis de construire, PC 078 551 23 Z0037, en cours au 15 quater rue de Tourville pour la démolition et reconstruction d’une maison.

Également un permis de construire, PC 078 551 23 Z0026 au 11 rue de Tourville, qui concerne également la construction d'une maison individuelle et la démolition de la maison existante.

Pour finir, un permis de construire a été délivré au 17 rue de Tourville, PC 078 551 21 Z0088, pour la rénovation d'un pavillon existant avec surélévation et extension.

### **Rue Albert Priolet : y a-t-il un nouveau commerce à venir à la place de Bouticycle ?**

Aucun projet n'est prévu à ce jour.

### **Piste cyclable de Pereire jusqu'à rue d'Alger : se finit brutalement sur le carrefour, pourrait-on profiter du Clos Saint-Louis pour l'intégrer ?**

Mise à jour 27/05 : la piste vélo Pereire-Alger ne sera pas conservée dans le cadre des futurs travaux. Les pistes s'arrêteront au carrefour à feux rue Carnot. La rue Desoyer sera à 30km/h jusqu'à la rue de Pologne.

### **Remarques :**

- Attention aux espaces entre les arceaux à vélo : parfois c'est très juste lorsque qu'on a un grand vélo à sacoches ou bacs.
- Square Louis XIV : le cheminement piéton est devenu accidentel pour les petits et les personnes plus âgées à cause des racines qui soulèvent le revêtement (et qui ne se voient pas bien à l'ombre), peut-être faut-il rajouter une couche de revêtement ?
- Place Henri IV : la statue d'Henri IV sur la place n'a pas de plaque.
- Sécurité routière : Rue de Tourville dans le virage : mettre un miroir car nous ne voyons pas les vélos arriver en sens inverse.
- Sécurité routière : voir ci-dessous.

Vitesse d'arrivée excessive des automobilistes sur la place Vauban, accidentogène.

Stationnement à l'angle de la rue de Turenne gêne la visibilité lorsqu'on tourne à droite.

